



CAHIER DES CHARGES DE LA GESTION DU KIOSQUE DE L'UVARIUM A MOISSAC POUR LA SAISON 2012

PRESENTATION DU KIOSQUE :

Lieu historique de la Cité Uvale qu'est Moissac. Le Kiosque est un pavillon octogonal, construit après les inondations de 1930 ; dont les plafonds et les murs sont ornés de fresques protégées, et possède une architecture Art déco.

Ce kiosque créé, à l'origine, pour accueillir des curistes qui venaient consommer le chasselas de Moissac, a vocation à être une vitrine de la production fruitière régionale.

De plus, situé sur la Vélo Voie Verte du canal qui enregistre près de 60 000 passages par an, il doit aussi être un point essentiel d'animation touristique.

OBJET :

Assurer l'ouverture au public de l'équipement du Kiosque de l'Uvarium lors de la période estivale 2012.

Situé au bord du Tarn et de la Voie Verte, le Kiosque attire la population touristique et locale, il est demandé que le Kiosque propose les services suivants :

- Une buvette mettant en valeur les jus de fruits frais à base de production locale (chasselas AOC, prune label rouge, melon certifié conformité produit, cerise AOC).
- Un service de restauration de qualité mettant en valeur les produits du Terroir de saison.
- Une vitrine de fruits produits dans la région.
- Un point d'animation touristique en journée et en soirée (facultatif).

BIENS MIS A DISPOSITION :

Pour ce faire, la Commune met à disposition de l'exploitant pendant la durée de la convention :

- Le Kiosque de l'Uvarium, ainsi que la terrasse située aux abords immédiats du Kiosque et au même niveau (la Commune gardant l'usage de la piste de danse et du bar situés à côté de celle-ci. Toutefois, en dehors des périodes de manifestation, de mariages, etc. l'exploitant pourra installer des tables de restauration sous les pergolas)
- Une licence IV laquelle ne pourra être exploitée que par une personne ayant suivi une formation ou inscrite à la formation.
- Du matériel d'exploitation dont la liste est jointe ci-dessous :

- 1 MEUBLE REFRIGERE BOISSONS :
 - 2 portes
 - Dimensions : 137 x 54 x 91
 - Volume : 300 litres
- 1 MEUBLE REFRIGERE BOISSONS :
 - 3 portes
 - Dimensions : 191 x 54 x 91
 - Volume : 470 litres.
- 1 MACHINE A LAVER LES VERRES
- 1 MACHINE A GLACONS :
 - J30A – Production /24H : 31 KG
 - Refroidissement : air
 - Puissance (W) : 370
 - Poids brut : 43 KGS
 - Dimensions : 450 x 510 x 685 mm
- 1 TIREUSE A BIERE

DUREE DE LA CONVENTION :

L'ouverture au public du Kiosque est exigée du 01 Mai au 30 Septembre 2012. Le candidat pourra utilement faire des propositions de période d'ouverture plus importante, au plus tard jusqu'au 15 octobre 2012.

L'ouverture du Kiosque sera obligatoire les 26, 27 et 28 Mai 2012 lors des fêtes de Pentecôte à Moissac et les 14, 15 et 16 septembre 2012 lors de la Fête du Chasselas.

CLAUSES FINANCIERES :

Pour la période de mise à disposition, l'exploitant s'engage à verser à la Commune de Moissac, une redevance de 3 000 €uros payable en trois versements :

- 500 €uros lors de l'installation,
- 1 500 €uros fin juillet,
- 1 000 €uros fin octobre.

Dès la mise à disposition effective des biens, l'exploitant verse à la Commune une caution de 760 €uros.

CONDITIONS D'UTILISATION :

Le Kiosque devra être ouvert au moins 6 jours sur 7, avec une amplitude horaire permettant l'utilisation du Kiosque par les utilisateurs de la Voie Verte (ouverte toute la journée).

L'exploitant aura la possibilité de proposer des animations (rendez-vous dansant ou autres...) en harmonie avec l'historique du lieu. La programmation sera soumise à la Commune.

Les animations d'été ne devront pas se poursuivre au-delà de 23 heures pour des raisons de bruit, et pour ne pas déranger le voisinage.

Pendant le Festival de la Voix, la Fête de Pentecôte et la Fête des Fruits, la piste de danse sera réservée et le bar situé à côté de celle-ci ouvert.

Un accord d'exploitation du Kiosque sera à rechercher entre les organisateurs des manifestations et l'exploitant.

Aucun chauffage ne doit être installé pour raison de conservation des fresques, et par voie de conséquence, aucune cuisson ne peut être réalisée à l'intérieur du Kiosque.

L'exploitant peut installer un local léger s'inscrivant dans l'harmonie du site à ses frais, afin d'y élaborer les plats proposés à la clientèle du Kiosque. Le local et son implantation seront soumis à l'approbation municipale.

Les normes d'hygiène devront être respectées.

L'exploitant s'engage à recevoir régulièrement la commission représentant la commission tourisme de la municipalité qui aura pour mission de vérifier le strict respect des conditions de la convention.

Le non respect de cette dernière clause entraînera la rupture de la présente convention.

Le calendrier de réservation de l'esplanade du Kiosque est disponible au Cabinet de Monsieur le Maire.

L'exploitant prend à sa charge les consommations d'eau, d'électricité et de téléphone ; les services de la Commune établissant le réseau électrique nécessaire entre le Kiosque de l'Uvarium et le local extérieur servant à la cuisine.

PROJET A PROPOSER PAR LES CANDIDATS :

Les candidats intéressés par cette opportunité doivent envoyer leur proposition à Monsieur le Maire avant le **06 Avril 2012 à 12 heures**, dernier délai, en précisant l'objet : candidature à la gestion du Kiosque de l'Uvarium, à l'attention de Madame COSTAGLIOLA, à l'adresse suivante :

Mairie de Moissac
Place Roger Delthil
BP 301
82201 MOISSAC Cedex

Le dossier comprendra : des idées de menus, des références, la gestion du personnel, des propositions d'animation (et des références), les fournisseurs en local avec lesquels vous pensez travailler, et proposition d'aménagement de la structure par l'exploitant.

Possibilité de visiter les lieux :

Les : lundi 19 mars de 14 h à 15 h et mardi 20 mars de 14 h à 15 h.

Contact auprès duquel des renseignements peuvent être demandés :

Madame Nathalie COSTAGLIOLA

Service Secrétariat Général

☎ 05.63.04.63.68

2^{ème} étage de la Mairie – service Secrétariat Général

Les lundis-mardis et jeudis : de 8h30 à 12 h et de 14h à 17 h30

Le mercredi : de 8h30 à 12 h

Le vendredi : de 8h30 à 12 h et de 14 h à 16h30

Le candidat retenu sera informé par courrier quinze jours au moins avant le début de l'exploitation du Kiosque.